

Adaptation des dispositions relatives à la publication s'appliquant aux banques dans la circulaire de la FINMA: Prise de position d'EXPERTsuisse sur l'audition publique

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA adapte les dispositions relatives à la publication s'appliquant aux banques à l'évolution des normes internationales découlant du dispositif de Bâle III. Elle a soumis à cette fin, le 7 juillet 2015, la circulaire 2016/xx correspondante «Publication – banques», totalement révisée, à une audition publique. Les normes de publication ainsi révisées ont pour but d'améliorer de manière générale les bases d'information et de décision des acteurs du marché et de permettre une meilleure comparaison des établissements.

Lisez à ce propos la prise de position (disponible seulement en allemand) d'EXPERTsuisse et l'annexe (disponible seulement en allemand) qui l'accompagne.